

par Guy BASSET

« Ce saint solitaire a prêté sa plume pour louer tous ses amis morts, et tous ses amis morts ensemble s'ils revenaient au monde auraient peine à faire pour lui un éloge tel qu'il mérite. Sa mémoire vit de toutes parts dans les belles, les sages, les justes et véritables louanges qu'il leur a données, et ces chefs-d'œuvre d'esprit et de piété sont comme autant de fleurs qui le couronnent lui-même et consacrent ses amis défunts (1). » Il faut arriver tout à fait à la fin des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, écrits par Nicolas Fontaine pour trouver cet éloge de Jean Hamon, rassemblant dans un paragraphe serré l'importance, notamment numérique, des œuvres et leur qualité. Mais comme l'éditeur de Fontaine pensait que le lecteur aurait du mal à comprendre, il ajouta en note à ce panégyrique : « Il parles des Epigrammes qu'a faites M. Hamon et qu'on voit dans le *Nécrologe* de Port-Royal. » Remplaçons le mot « épigramme », qui renvoie à une notion de versification et induit la référence à quelque trait d'esprit, en lui substituant celui d'építaphe qui, lui, se trouve explicitement dans le *Nécrologe*. Avec le terme d'építaphe, nous sommes en outre renvoyés à la mort et au tombeau.

Il n'y a apparemment aucune difficulté particulière à relever les textes de « M. Hamon » dans le *Nécrologe de l'Abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, ordre de Cîteaux, Institut du Saint-Sacrement. Cet ouvrage fut publié en 1723, soit treize ans avant l'édition originale de Fontaine, avec l'indi-

cation de lieu « à Amsterdam » (en fait à Rouen chez la veuve Vaultier) (2) par les soins du bénédictin Dom Rivet de la Grange : la parution du livre fut la cause principale de l'exil de ce dernier au Mans. Il y a d'autant moins de difficulté à les repérer que ces textes sont tous suivis de la mention « par M. Hamon » sous les phrases latines. Une traduction française accompagne le texte latin, elle est due à Dom Rivet lui-même, comme le signale la préface (3). Mais, pour marquer ses distances, le traducteur prend soin de souligner, tout comme Fontaine et dans son sillage Besoigne, qui parle d'un « style laconique et énergique » (4), la qualité d'écriture des pièces à traduire. « Toutes les épitaphes latines sont autant de pièces de Rhétorique d'une beauté parfaite » et il ajoute même : « Hamon et Dodart possédaient l'un et l'autre en un degré éminent toute la délicatesse de la belle latinité (5). » L'analyse ci-dessous ne reviendra pas sur les qualités stylistiques du latin du docteur Hamon. Qu'il soit permis simplement de ne pas s'étonner que ces épitaphes soient composées en latin. Hamon, lui-même, fait allusion à sa difficulté d'écrire en français dans sa *Relation de plusieurs circonstances de la Vie de M. Hamon* faite par lui-même sur le modèle des *Confessions* de saint Augustin, rédigée vraisemblablement en 1676 (6). Dans sa modestie, il signale aussi que son style ordinaire est ridicule.

Signalons cependant qu'il existe dans le *Nécrologe* un texte en français attribué à Hamon pour l'épitaphe de Maître Nicolas Richer. C'est d'ailleurs la seule épitaphe du *Nécrologe* rédigée en langue française qui soit signée : les dix-neuf autres, qui ont trait essentiellement à des personnages antérieurs au XVII^e siècle, restent anonymes. Anonymes sont aussi toute une série d'épitaphes latines (une vingtaine) et parmi celles-ci certaines touchent à des personnages importants de Port-Royal : Jansénius, Néercassel, Pascal, Arnauld d'Andilly, du Vergier de Hauranne, Pavillon... Excepté Hamon, les auteurs d'épitaphes recueillies dans le *Nécrologe* sont Dodart qui vient en tête avec neuf pièces, suivi de Tronchon avec huit références, les autres noms n'apparaissent qu'une fois (Varet, Adam, Du Fossé). Il y a malgré tout quelque paradoxe à constater que deux médecins, Dodart et Hamon, normalement chargés d'enrayer la maladie signent les épitaphes de personnes qu'ils n'ont donc pas empêchées de mourir !

Mais pour être plus complet à propos des épitaphes contenues dans le *Nécrologe* il faudrait ajouter les trois remarques suivantes. Certains des noms contenus dans cet ouvrage font l'objet de plusieurs textes d'épitaphes. Un statut particulier serait à accorder à l'ensemble consacré à Antoine Arnould. Enfin et surtout, la majeure partie des noms évoqués dans le *Nécrologe* ne sont pas suivis d'épitaphe : sur près de 370 notices, environ une petite centaine (quatre-vingt-dix-huit) en contiennent une.

Hamon, à lui seul, en signe trente-neuf, trente-huit en latin et une en français. Nous nous trouvons donc en face d'un véritable corpus dont il faut borner les limites et au sein duquel nous aurons à pénétrer. Mais auparavant avons-nous l'assurance qu'il soit complet ? Une première indication pour répondre à cette question relève d'une analyse du *Supplément au Nécrologe de l'Abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, publié douze ans après le *Nécrologe* lui-même par les soins de Lefèvre de Saint-Marc. On y relève en effet à la date du 12 avril sous la mention « Mademoiselle de Pomponne » la remarque suivante : « M. Hamon lui avait fait les deux épitaphes suivantes (7). » Cette note précède les textes français-latin sur deux colonnes, tout comme dans le *Nécrologe*. Et à la date du 1^{er} mai, dans la notice consacrée à M. Guillebert, la phrase suivante apparaît : « Le corps de M. Guillebert repose dans l'église paroissiale de Saint-Médard, M. Hamon lui fit l'épitaphe suivante (8). » Nous voici donc à quarante-deux épitaphes (concernant quarante et une personnes). Comme on le sait, le *Supplément* imprimé ne couvre que les six premiers mois : il est donc difficile d'assurer que sur les mois de juillet à décembre, aucune autre épitaphe attribuée à M. Hamon ne serait apparue. Enfin le *Supplément* note également que les relevés latins publiés dans le *Nécrologe* sont parfois entachés d'erreur : les demandes de corrections portent sur dix-neuf épitaphes sur les vingt-deux recueillies pour le premier semestre.

Pour arriver à un corpus exhaustif, le *Supplément au Nécrologe* indique la piste d'un document qu'il serait indispensable de consulter. Mais nous ne savons s'il existe encore et où il peut être conservé. A la date du 4 janvier, dans la notice sur Le Maistre de Sacy, il signale en effet la source sur laquelle il travaille. « Ces corrections sont tirées d'un Recueil d'Épitaphes

écrit de la main de quelqu'un de P.-R. Nous y avons pris toutes les corrections qui se trouvent ici et quelques Epitaphes qui manquent dans le *Nécrologe*. Le Recueil a autrefois appartenu à M. des Moulins, Curé de Saint-Jacques-du-Haut Pas, à qui l'on en avait fait présent à Port-Royal (9). » Curieusement, le *Nécrologe*, lui, ne donne pas ses sources. Avançons une utilisation *a contrario* de cette source identifiée et manquante : étant donné la précision des textes latins et le signalement nominatif des épitaphes complémentaires de M. Hamon, l'éditeur du *Supplément* n'aurait pas manqué, à notre avis, de signaler dans son ouvrage si les épitaphes anonymes de la première partie du *Nécrologe* (janvier-juin) étaient, en totalité ou en partie, à porter au crédit de M. Hamon. Sans indication de sa part, nous pouvons donc rejeter ces attributions d'épitaphes anonymes. Resteraient alors à examiner les épitaphes anonymes du second semestre — pour lesquelles une analyse minutieuse de critique interne serait à poursuivre : si, du point de vue des dates, quatre seraient susceptibles d'avoir été composées par Jean Hamon (M^{mo} Pottier de Buzenval, morte en 1671, M^m de Faverolles Hamelin, décédée en 1682. La duchesse de Luynes disparue en 1651 et enfin d'Arnauld d'Andilly, mort en 1674) ; éliminons-les cependant sous l'argument que le *Supplément au Nécrologe* ne procède jamais à une attribution nominative de* épitaphes anonymes des six premiers mois de l'année.

Si nous avons insisté longuement sur la définition et la constitution de ce corpus, c'est aussi parce que ces épitaphes font intégralement partie du *Nécrologe*. Il est remarquable en effet que dans la majeure partie des cas, exception faite pour sept personnes (M. de Sévigné, M. d'Espinay, M. de Séricourt, M. de Rebergues, Le Maistre de Sacy, M. d'Allençon, M. Le Cerf), la notice rédigée sur l'ami de Port-Royal fait explicitement mention de l'existence de l'épitaphe reproduite en dessous du texte. Ce lien entre la notice et l'épitaphe nous renvoie à la notion d'historiographie à Port-Royal.

Quelques constatations s'imposent en examinant maintenant de près les textes mêmes et leurs contextes :

1. — Les épitaphes dessinent comme une géographie sacrée de l'église et du cimetière de Port-Royal des Champs. A l'exception de M. de Rebergues (enterré à Saint-Lambert) et de M. Guilbert (inhumé à Saint-Médard), toutes les personnes pour les-

quelles Hamon a rédigé des épitaphes sont présentes à Port-Royal. Pour certaines d'entre elles (par exemple Sacy, d'Espinay, Henri-Charles Arnaud de Luzancy ou Gabrielle Feideau) leur mort ne s'est pas accomplie sur place. Plusieurs ne sont pas dans l'église : Innocent Fai qui est « hors clôture », M. de Sévigné qui « était enterré dans le Cloître au milieu, vis-à-vis de la croix et de la porte du cimetière » (10). Le Cerf « demanda d'être enterré en laïque et dans le cimetière du dehors, ce qui lui fut accordé »(11). Du Gué de Bagnols fut enterré dans cette « abbaye », dit le *Nécrologe*, dans l'église, précise le *Supplément*. Les lieux les plus souvent mentionnés par les notices du *Nécrologe* sont le chœur, où reposent essentiellement les religieuses, l'autel de la Vierge, la chapelle des Saintes Reliques et surtout la chapelle de Saint-Laurent et sa proximité où pouvaient être lues neuf épitaphes de M. Hamon. Parler des épitaphes de Jean Hamon, c'est donc revenir à l'abbaye de Port-Royal des Champs elle-même et plus particulièrement à son église.

2. — Une deuxième remarque peut aussi être faite : il y avait des corps et des cœurs. Mais la grande majorité des textes avait été composée pour accueillir des corps. Les cœurs sont ceux de Rétard, Bouilli, d'Hillerin, M^{me} la duchesse de Longueville, Singlin (mais son corps est au cimetière), M. de Thiersault (12), Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnaud, sœur Marie des Anges, et des trois membres de la famille Le Couturier (13). Au total neuf écrits sont rédigés autour des cœurs. Parmi ces textes, certains relèvent d'un lyrisme inhabituel dans les épitaphes de Jean Hamon qui se traduit notamment par une insistance particulière sur le terme cœur, repris à plusieurs reprises dans le corps du texte. Lisons par exemple le début de l'épitaphe de Singlin. « Ici repose le *cœur* de Messire Antoine de Singlin, Père de ce monastère, qu'il a édifié par ses vertus, ses prières et ses prédications : *cœur* tout occupé de Dieu et fécond à lui engendrer des saints, dont le salut faisait son unique sollicitude : *cœur* rempli d'une humble reconnaissance, brûlé du feu de la charité (14). »

3. — Deux des épitaphes concernent des personnes qui sont mortes avant juillet 1650, date autour de laquelle l'abbé Cognet considèrerait que M. Hamon était « devenu le médecin attiré de Port-Royal résidant habituellement aux Champs » (15). Ce sont celles de Charles de la Croix, mort en 1643, qui est d'ailleurs

une des plus longues et la seule pour laquelle le *Nécrologe* juge utile de donner une traduction française, et celle de « très noble Dame, Madame Gabrielle Feideau, femme de Messire Guillaume du Gué de Bagnols », décédée en 1648. Par parenthèse, le lieu d'inhumation dans l'église n'est pas pour eux parmi ceux préalablement cités — comme si l'organisation des inhumations dans l'église s'était faite postérieurement. Cet anachronisme, si la chronologie de l'arrivée du docteur Hamon à Port-Royal des Champs est juste, ne pourrait se résoudre qu'en supposant qu'il a composé ces deux épitaphes à son arrivée ou peu après, ce que viendrait renforcer le fait qu'il ait également écrit les épitaphes de M. de Séricourt, mort le 4 septembre 1650 et de Catherine de Saint-Jean Arnaud décédée le 22 janvier 1651. Notons également dans le même sens que le texte de l'épitaphe de M^{me} Feideau confirme explicitement qu'elle n'est pas morte à Port-Royal et que son corps y fut transporté : « Le corps de cette pieuse dame fut apporté de Paris en cette église par les soins de ses très chers enfants (16). » Mais à quelle date ce dernier événement s'est-il situé ? Après 1651, l'épitaphe suivante dans l'ordre chronologique des décès a été composée pour M. Doamplup (le *Supplément* demande de prononcer son nom Danlou), qui a disparu en 1655 et est enterré devant le grand autel du côté de l'Épître. C'est pendant la période de 1655 à 1679 que se concentrent les dates de décès des personnes dont Hamon a rédigé l'épitaphe. Il est frappant de noter cette période de près de vingt-cinq ans pendant lesquels au moins un décès célébré par M. Hamon survint annuellement, à l'exception des années 1656, 1662, 1665, 1673, 1678, mais ces manques ne correspondent pas aux dates des absences de M. Hamon de Port-Royal. Une certaine concentration est à relever en fin de période : les décès de 1675 et de 1676 donneront lieu à une dizaine d'épitaphes, soit près du quart de la production recensée. Notons ensuite, comme au départ, un silence de près de cinq années, qui précède les dates de décès des trois dernières personnes évoquées par Hamon : le 4 janvier 1684 disparaît Le Maître de Sacy, suivi le 29 janvier de la même année par Angélique de Saint-Jean Arnaud. Il était normal que M. Hamon les saluât. Le dernier texte concerne la famille Le Couturier dont les parents et leurs fils décédèrent entre mars et décembre 1685. Comme la notice du *Nécrologe* nous men-

tionne que les trois cœurs furent ramenés à Port-Royal des Champs le 8 mai 1686, on peut sans crainte dater au plus tôt autour de cette date la composition de cette dernière épitaphe de M. Hamon, ce qui nous ramène somme toute moins d'un an avant sa mort. Il apparaît ainsi comme le permanent de Port-Royal alliant une fidélité aux hommes et aux femmes à une fidélité dans le temps.

Essayons de situer désormais dans le milieu de Port-Royal les personnes dont Hamon a parlé — sans prétendre vouloir retracer l'intégralité de toutes les vies. Il y a des personnes très connues, d'autres moins. Il y a d'abord un déséquilibre flagrant entre les hommes et les femmes : 12 femmes pour 31 hommes, si l'on néglige les quelques rares exceptions où une épitaphe fait mention dans le corps du texte d'une personne de l'autre sexe, ce qui est le cas notamment de la référence faite au donateur d'un monument (M^{me} Catherine Angran, à propos du cœur de son petit-fils âgé de quinze ans, Guillaume de Thiersault), ou de personnes mariées (par exemple la famille Le Couturier).

Les religieuses de Port-Royal occupent la belle place : Catherine de Saint-Jean, Mère Angélique Arnaud, Mère Agnès, Révérende Mère Magdeleine-Agnès de Ligni, Mère Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnaud, Sœur Marie-des-Anges Sui-reau, Sœur Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne. A cette liste s'ajoutent deux noms d'amies : M^{ll} Malion de Nointel et M^m de Longueville. Deux autres noms évoquent encore le milieu de Port-Royal : M^{TM6} de Boignes Le Maître et M^{m*} Feideau de Bagnols. Une place à part doit être faite aux deux épitaphes consacrées à Catherine-Angélique Arnaud de Pomponne, morte à trois mois. Hamon fournit indirectement la raison de la composition de ces deux textes en signalant quelle est enterrée à côté de son aïeul (17), ce qui, sans traduire une complaisance dans l'écriture de l'épitaphe, laisse entendre au moins la réponse à une demande explicite de rédaction. Et surtout, comme il ne peut louer les vertus de la défunte il se livre ainsi, plus brièvement dans le premier texte, beaucoup plus longuement dans le second, à un véritable cours de théologie. « Heureuse d'avoir vécu pour ne jamais mourir ; plus heureuse d'être morte pour vivre toujours. La courte durée de sa vie lui épar-

gna le danger d'une mort éternelle (18). » Ou encore, cette formulation plus proche d'autres que l'on pourrait noter dans les écrits spirituels de M. Hamon : « *Ad vitam moriendo transmissa est, quae in veram mortem vivendo inciderat* », le *Supplément au Nécrologe* traduit : « En commençant à vivre, elle était tombée dans la véritable mort, de laquelle en mourant, elle passa à la véritable vie. » En fait, l'approche spirituelle aboutit à une inversion de sens entre la mort et la vie : la mort est vie et la vie est mort. Ouvrons, par exemple, pour confirmation, l'ouvrage traduit en français sous le titre *Les Gémissements d'un cœur chrétien exprimés dans les paroles du psaume 118* : « Nous n'étions pas encore nés et nous étions déjà perdus. Nous avons reçu la mort de nos parents au lieu de la vie (19). » Voilà donc une des idées fondamentales de M. Hamon que l'on retrouve affirmée à plusieurs reprises.

Cinq groupes peuvent être faits parmi les épitaphes consacrées aux hommes ; quatre sont dans une proximité maximale par rapport au Monastère. Les confesseurs d'abord sont représentés avec Singlin et Toussaint d'Allençon, moins connu, qui, à partir de 1636 et pendant vingt-cinq ans vint « confesser deux fois la semaine » (20). C'est sans doute ce titre prestigieux qui fit que Hamon composa son épitaphe. A ces deux noms, on peut probablement joindre celui de Rétard, le curé de Magny. Le deuxième groupe relève de l'hommage d'un médecin à son confrère : Van Mol. Le troisième groupe est constitué des domestiques : Innocent Fai, Doamloup, Nicolas Normand le menuisier et Charles de la Croix le cordonnier. Mais le groupe le plus nombreux est celui des Solitaires : ils sont onze. Leur liste sera donc un peu longue : Le Maistre de Sacy, Henri-Charles Arnaud de Luzancy, M. Bouilly (chanoine d'Abbeville), Giroust de Bessi, M. de Gibron, M. d'Espinau, M. de Séricourt, Antoine Le Maistre, M. de Bel-Air, Nicolas Le Cerf, Saint-Gilles d'Asson. Comme pour les femmes, cela laisse peu de place pour « les amis et les bienfaiteurs » dont certains ont entretenu avec le monastère des liens particuliers se traduisant par exemple par des encouragements financiers. Ce sont donc Richer, M. de Sévigné, d'Hillerin (curé de Saint-Merri), du Gué de Bagnols, M. Le Roy de la Potherie (prêtre), M. de Rebergues, Le Couturier, Guillebert. Une place à part doit être faite à Guillaume de Thersault, décédé à l'âge

de quinze ans : le parallèle est d'ailleurs saisissant avec les épitaphes consacrées à Catherine-Angélique Arnaud de Pomponne. Comme pour elle, la mort est une délivrance contre les dangers de la vie ; comme pour elle, il n'était pas encore dans la vie et confronté à ses difficultés. De plus, Hamon ne semblait guère connaître son personnage. » (Lorsque) Dieu, touché de compassion sur le sort de ce jeune homme, qui n'était nullement préparé contre tant de dangers, le retira par la mort de la puissance de ce siècle dévorant, qui ne porte jamais de coup plus funeste que quand il flatte plus délicieusement (21). » Comme pour elle enfin, la référence à une personne extérieure est nécessaire : à l'oncle mort se substitue ici la grand-mère vivante. Et l'épithète qui aurait dû normalement se terminer par « il mourut » (*Obiit*) rebondit par la formule : « *Avia materna Catharina Angran.* » Le texte qui suit, dont la longueur est proche de l'épithète elle-même, est un justificatif du monument et ne comprend d'ailleurs que peu de références spirituelles. Ici comme précédemment, il est difficile de ne pas penser que M. Hamon réponde à la sollicitation de quelqu'un.

C'est donc à un large éventail de figures jansénistes que nous sommes confrontés et il est un peu abusif d'affirmer avec Besoigne que Jean Hamon a « célébré par des Epitaphes la mémoire des *personnes de marque* qui mouraient à Port-Royal (22) ». Comme d'autres l'ont par contre noté, et l'on songe particulièrement à Sainte-Beuve, les humbles y sont aussi, ces domestiques dont Sainte-Beuve disait que « pour eux sur leur dalle funéraire, M. Hamon semble sculpter avec un redoublement d'amour ses pieuses Epitaphes d'un latin si fleuri (23). » Faisons la part d'exagération d'une telle expression : Fai, Normand et Giroust ont droit à des épitaphes extrêmement courtes qui toutes trois font référence aux services rendus à la communauté des Epouses de Jésus-Christ. Et pour Giroust, l'office du dernier sacristain est même présenté comme une condition « où il eut les moyens d'opérer son salut (24). »

En résumé, s'il est certain que tous les milieux de Port-Royal se trouvent représentés dans ce corpus, la place occupée par les Religieuses ou les Solitaires ne peut manquer d'apparaître avec vigueur. C'est donc aussi à l'histoire de Port-Royal que nous sommes renvoyés, même s'il ne faut pas cher-

cher dans ces textes une pertinence historique absolue. Il est à noter cependant que sont parfois mentionnés des événements auxquels Port-Royal s'est trouvé confronté, par exemple la Réforme ou la persécution. Ainsi l'œuvre de la Mère Marie-Angélique Arnauld est-elle rappelée succinctement par les formules suivantes : « Elle a fondé notre Monastère de Paris, a rétabli celui-ci (*hujus reparatrix fuit*) et, ce qui est encore plus grand, elle a engendré et formé pour Jésus-Christ la Mère Agnès l'une de ses abbesses par excellence (25). » De même l'action de Sœur Marie-des-Anges Suireau à la tête de l'abbaye de Maubuisson est évoquée dès le tout début de l'épithaphe qui lui est consacrée. Citons aussi cet extrait de celle de Sœur Anne-Marie-de-Sainte-Eugénie de Boulogne : « Ici comme partout ailleurs où la violence de la persécution la fit reléguer, elle savait se faire autant aimer de tout le monde, qu'elle aimait elle-même les autres (26). » Et dans celle de la Révérende Mère Magdeleine-Agnès de Ligni Séguier : « A l'âge de 44 ans, elle fut élevée malgré sa résistance à la première dignité de la maison dans des temps très fâcheux où ses ennemis s'efforcèrent en vain de la séduire par leurs calomnies, leurs brigues et leurs menaces. Elle souffrit sans se plaindre pendant quatre ans presque entiers leurs médisances et la captivité même (27). » A travers ces différents exemples, il est cependant apparent que la lecture de tous ces textes ne suffirait pas pour construire une histoire exacte, précise et scientifique de Port-Royal. Ce ne sont pas les références en tant que telles qui intéressent Hamon : les événements sont bien plutôt là comme un ornement au service d'une autre cause. Mais il fallait aussi relever leur présence.

Les données proprement biographiques procèdent probablement d'un autre statut. Au « *hic jacet* » (ou « *hic sita est* ») qui ouvre toutes les épithaphe, répond quasi systématiquement le « *obiit* », suivi de la date de décès. Mais il y a quelques exceptions, comme par exemple pour Messire Antoine Baudin de Saint-Gilles d'Asson, pour lequel il faut remonter à la notice même du *Nécrologe* pour apprendre qu'il est mort le 30 décembre 1663. Vient après la formule initiale le nom suivi parfois d'une précision ou d'une indication : Charles de la Croix est qualifié de « *suo dignum nomine* », Charles de Rebergues est « natif de Beauvais ». Dame Louise de Boignes est « Femme

de Messire Jean Le Maître, Chevalier ». Aucune règle particulière ne semble donc présider à l'attribution de qualificatifs qui permettent en définitive l'identification de l'épithaphe. Quant aux événements personnels qui sont cités dans le corps des textes, ils le sont moins par leur importance historique que par la valeur que M. Hamon entend leur donner comme point ou contrepoint pour l'ancrage dans la foi, la pénitence ou dans la solitude de Port-Royal. Le nom de du Vergier apparaît ainsi dans l'épithaphe de Mère Magdeleine-Agnès de Ligni Séguier comme significatif d'une rencontre décisive ayant permis à cette future Epouse de Jésus-Christ de se dépouiller elle-même.

A ce stade, il ne faut pas manquer de signaler que bon nombre d'épithaphe — tout comme certaines Vies, notamment des vies médiévales de saints — sont construites sur un mouvement d'avant-après. Des événements, disons d'ordre spirituels, provoquent une conversion. Richer, par exemple, « sortit du monde comme d'un naufrage ». Et cette nouvelle vie qui commence est à la fois une mise en conformité avec la volonté de Dieu et doit avoir comme fonction de racheter ou d'annuler tous les méfaits de la vie antérieure. Dix épithaphe, le quart de la production, sont construites sur ce schéma. Lisons par exemple l'intégralité de celle consacrée à Julien Giroust de Bessi : « Ici repose Messire Julien Giroust de Bessi, qui renonçant au monde pour se donner à Dieu, et préférant la paix à la guerre où il s'était acquis pendant quelques années une grande réputation, se retira dans ce Monastère et s'y appliqua entièrement à tous les exercices de la charité qui réserve à ses guerriers, sans les exposer à aucun péril, des récompenses et plus riches et plus assurées (28).

Mais il est également frappant de constater à travers cet exemple que la fonction d'une épithaphe est d'être un éloge de la personne décédée. Si Julien Giroust était resté guerrier, M. Hamon n'aurait probablement pas gravé son texte. L'« avant » n'a donc de rôle que pour attirer l'attention sur « l'après ». Et quand précisément l'« avant » n'existe pas, c'est l'« après » qui prend toute la place. Mais c'est indirectement insister sur le fait que les « exercices de la charité » auxquels M. Hamon fait parfois référence ont la faveur de celui-ci. C'est aussi souligner le caractère *exemplaire* dont relève la vie de toutes les

personnes pour lesquelles M. Hamon a composé une épitaphe. L'éloge, de ce fait, n'est pas un simple « coup de chapeau », fût-il de politesse mais il relève d'une volonté délibérée d'attirer l'attention sur le sens et la signification de la vie et sur les dangers qu'il y aurait à ne pas opérer ce mouvement de conversion.

Que cherche donc à montrer Jean Hamon à travers ces épitaphes ? Résumons en une phrase : l'engagement d'une vie sous le regard de Dieu. Trois termes peuvent servir à la préciser : pratique de la pénitence, amour de la pauvreté et solitude. Ces trois expressions apparaissent fréquemment dans les épitaphes, elles se retrouvent aussi dans les œuvres de spiritualité de M. Hamon et il est indispensable de dire qu'elles entretiennent entre elles un certain rapport. « Il comprit en même temps que la pénitence est le seul remède qui puisse guérir les plaies mortelles que la corruption du monde fait à l'âme et que l'on ne peut faire pénitence plus sûrement ailleurs que dans le port de la solitude », dit Hamon à propos de Paul-Gabriel de Gibron, fils du sénéchal de Narbonne. « Un amour de la pénitence et de la pauvreté dont la grandeur paraissait jusque dans les plus petites choses », dit-il aussi à propos de la Révérende Mère Catherine-Agnès Arnaud. Certes, d'autres thèmes apparaissent aussi comme la mention ou l'importance de la maladie, l'intelligence de l'Écriture Sainte ou des Pères de l'Église, ou l'insistance sur le jeûne.

La maladie revient fréquemment comme un événement marquant précédant la mort, mais il est rare que le docteur Hamon lui attribue une vertu particulière ou même un statut. C'est cependant le cas dans l'épitaphe de M^{re} de Boignes Le Maistre. « Elle fut attaquée d'une longue et fâcheuse maladie, afin que dans l'affaiblissement de son corps son âme reçut plus de force. » Et les bienfaits sont une autre fois mentionnés pour Messire Paul-Gabriel de Gibron : « Il était déjà en possession de ce bonheur (la solitude) lorsqu'il tomba dans une fâcheuse et longue maladie, qui se trouvant accompagné de la patience est très propre à procurer la santé de l'âme. » La liaison âme-corps apparaît dans ces deux cas, mais ce ne sont que deux exemples, sur sept références à la maladie.

Il reste que les trois thèmes précédemment cités, et essentiellement la pénitence et la pauvreté, occupent une place

à part, comme s'ils devaient être un des points de convergence de toutes ces personnes de Port-Royal. C'est un des traits que l'on retrouve aussi à travers toute l'œuvre de Jean Hamon. Écoutons, par exemple, ce qu'il nous dit dans *Les Traités de Pénitence* : « Nous sommes d'autant plus obligés de faire pénitence, qu'il y a moins de personnes qui le fassent. Les Saints sont ceux qui font pénitence ou pour eux, s'ils sont pénitents ou pour les autres s'ils sont innocents (...). Dieu ne nous sauve que par la pénitence (29). » Et encore : « Cela fait voir que la pénitence est une source d'union et d'humilité (30). » Ce dernier terme revient aussi dans les épitaphes. On pourrait multiplier les citations de même ordre. De ces convergences — ici esquissées — deux conclusions peuvent être tirées : les épitaphes appartiennent intégralement à l'œuvre écrite de Jean Hamon, et elles fonctionnent comme modèles de dévotion et de règle de vie pour tous ceux qui restent sur cette terre.

De ce fait, les épitaphes sont aussi un genre littéraire. C'est le regard externe d'un homme sur la vie d'un autre. Ce que Hamon dit de la vie de quelqu'un n'est pas ce que celui-ci pourrait dire de lui-même. Comparons par exemple succinctement le testament dicté le 13 mai 1657, deux jours avant sa mort, par Du Gué de Bagnols (31) avec l'épitaphe que compose Hamon pour cet homme. Le testament demande pardon à Dieu de la perte de temps « misérablement employé à toute autre chose que ce qui regardait la gloire de Dieu « alors que l'épitaphe emploie la formule « déjà illustre par les avantages éclatants que l'on trouve dans le monde, il le devint encore plus par le mépris qu'il en fit ». Le testament demande « l'entrée dans le Purgatoire pour y laver dans le feu toutes les tâches que je n'aurais pas effacées dans cette vie pécheresse par mes larmes et les indulgences sacrées de l'Eglise et de là passer dans le Paradis ». L'épitaphe indique : « En un mot, sa vie et sa mort furent marquées par toutes les œuvres de la piété chrétienne. » Mais elle ajoute aussi selon une formule que l'on ne retrouve que dans cette épitaphe : « Priez Dieu qu'il lui accorde la bienheureuse éternité qu'il eut toujours dans le cœur. » Ainsi l'épitaphe apparaît comme la lecture d'une vie sous le regard de Dieu : chronologie, histoire ne sont là que comme des illustrations, et la vie est bien finie quand l'épitaphe est écrite.

C'est bien pourquoi il faut accorder un statut particulier à cette dernière épitaphe qui n'a pas encore été évoquée et qui ne se trouve pas sur un monument funéraire. Encore une fois le *Supplément au Nécrologe* nous fournira le texte de cette quarante-troisième épitaphe. Il s'agit —on s'en doute— de celle que M. Hamon a composée pour lui-même. Le style dénote sur le caractère faussement historique des autres : l'emploi de l'impératif y est fréquent et c'est un appel à une véritable intercession qui est fait auprès du lecteur. « Priez Dieu qu'il me pardonne parce que ses miséricordes sont sans nombre et que le trésor de sa bonté est infini (32). » Hamon associe à son prénom (le nom n'est pas prononcé) la qualité du pécheur. Il implore en même temps qu'il fait état de ses convictions théologiques. « Il est pour vous et pour moi salutaire de craindre (33). » Ce n'est plus l'exemple, c'est le « témoignage » (le terme est employé) qui a une valeur. Cependant, exemple et témoignage se rejoignent dans le rapport à la vérité « qui seule est la paix des fidèles ».

Après avoir rendu hommage à tous ces « amis défunts » de Port-Royal, après avoir parcouru ce cortège de pénitents, après avoir fait mémoire des corps pour esquisser des vies spirituelles, il est normal que cette signification de la mort soit évoquée une dernière fois par M. Hamon lui-même. Le petit traité «De l'agonie», indu dans les *Traité de Piété*, publiés à Amsterdam en 1727, nous en fournit l'occasion. « Il est certain que si nos corps ont été les temples du Saint-Esprit pendant la vie, ils conservent encore cette qualité glorieuse après la mort. Le Saint-Esprit réside dans leurs cendres pour y être le principe de leur résurrection à la fin des siècles (33 bis). » C'est pourquoi l'épitaphe de Le Maistre de Sacy peut débiter par une formule traditionnelle, employée une seule fois par Hamon : *Hic resurrectionem expectat.*

NOTES

(1) Nicolas Fontaine, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1738, t. II, p. 565.

(2) Selon l'indication donnée par Dom Jean François, *Bibliothèque Générale des Ecrivains de l'ordre de Saint-Benoit*, Bouillon, 1777-1778, reproduction anastatique, Louvain, 1961, p. 482.

(3) *Nécrologe de l'Abbaye de Port-Royal aux Champs...*, Amsterdam, 1723, Préface p. IV.

(4) Besoigne, *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, Cologne, 1752-3, Part. II, livre IV, p. 274.

(5) *Nécrologe...*, Préface, p. V.

(6) *Relation de plusieurs circonstances de la vie de M. Hamon*, sans lieu, 1734, p. 119-123. Hamon ne mentionne pas dans ce texte son travail de rédaction des épitaphes.

(7) *Supplément au Nécrologe de l'Abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, sans lieu, 1735, p. 553.

(8) *Ibidem*, p. 594.

(9) *Ibidem*, p. 296-297.

(10) *Supplément...*, p. 466.

(11) *Nécrologe...*, p. 463.

(12) « C'est ainsi qu'il s'appelait et non dit Thiersant, comme on lit dans le *Nécrologe* », dit le *Supplément...*, p. 642, qui donne ensuite une liste de corrections impressionnantes à faire sur les textes français et latins des épitaphes. Marguerite Périer relève aussi cette erreur d'orthographe dans ses *Additions au Nécrologe*, publiées par J. Mesnard (Pascal, *Œuvres complètes*, Paris, DDB, t. I, p. 1130).

(13) On peut lire dans la *Relation du Rétablissement de Port-Royal des Champs en 1648 et de ce qui s'est passé les années suivantes*, par la Mère Magdeleine de Sainte-Agnès de Ligni (*Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1742, t. II, p. 121 — appelée parfois *Mémoires d'Utrecht*) à propos de la Mère Marie-des-Anges Suireau : « La Mère Angélique demanda son cœur pour Port-Royal des Champs ». *La vie de Madame la Duchesse de Longueville*, sans lieu, 1738 (attribuée à Bourgoin de Villeforte), indique : « Environ un mois après la mort de Madame de Longueville, on porta son cœur à Port-Royal des Champs dans un carrosse drapé, où était M. Le Nain avec les deux Aumôniers de la Princesse et son Ecuyer » (t. II, P- 186). Cette *vie* qui cite « l'Épitaphe inscrite sur le marbre qui renferme ses entrailles » ne parle pas de celle composée par Hamon.

(14) *Nécrologe...*, p. 161. C'est aussi à la demande des «Mères de Port-Royal» que le cœur de Singlin fut ramené à Port-Royal des Champs. Il avait lui-même donné son autorisation pour ce transport, comme le raconte Fontaine dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1738, t. II, p. 297. Fontaine cite à ce sujet la lettre suivante : « C'est une grande consolation d'avoir présent devant soi un cœur qui n'est point considéré comme de chair, sachant que le Saint-Esprit y habite et même avec plus de perfection

qu'avant sa mort, puisque c'est sans aucun mélange d'aucun esprit étranger. »

(15) Article *Jean Hamon*, in *Dictionnaire de Spiritualité*, Paris, Beauchesne, 1971, t. VII, colonne 65.

(16) *Nécrologe...*, p. 246.

(17) « *Hic juxta avum sita est, Hic avo assidet* » sont les deux formules qui précèdent dans les épitaphes le nom de Catherine-Angélique Arnaud de Pomponne. C'est le seul cas où Hamon ait rédigé deux épitaphes sur la même personne. Notons aussi que ces deux textes ne figurent pas au *Nécrologe*, mais au *Supplément*.

(18) *Supplément au Nécrologe...*, p. 354.

(19) *Les Gémissements d'un cœur chrétien exprimés dans les paroles du psaume CXVIII avec de courtes Prières très touchantes sur différents sujets*, par M. H.***, Paris, Nicolas Lottin, 1731, p. 498. Cet ouvrage reprend en français un livre rédigé en latin par Hamon. L'abbé Louis Cognet attribue la traduction anonyme à Claude Goujet.

(20) *Nécrologe...*, p. 450.

(21) *Ibidem*, p. 226.

(22) Besoigne, *op. cit.*, p. 274.

(23) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1971, t. I, p. 504.

(24) *Nécrologe...*, p. 469.

(25) *Ibidem*, p. 312.

(26) *Ibidem*, p. 484.

(27) *Nécrologe...*, p. 197.

(28) *Ibidem*, p. 177-178.

(29) Hamon, *Traité de Pénitence*, Hérissant, Paris, 1734, p. 216.

(30) *Ibidem*, p. 140.

(31) Publié par P. Chaunu, *La Mort à Paris*, Fayard, Paris, p. 387.

(32) *Supplément...*, p. 421.

(33) et (33bis) Hamon, *Traité de Piété*, Amsterdam, 1727, p. 398. A comparer avec le texte des Religieuses cité en note 14.